AVERTISSEMENTS AGRICOLES

N° 157 - 30 Novembre 1979

DLP-3-12-79196152

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE des STATIONS d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDÈCHE, DROME, ISÈRE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

ABONNEMENT ANNUEL: 60 F

55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 62.20.30 (Postes 426 et 427)
Répondeurs : (78) 60-17-74
Ardèche-Drôme : (75) 43-34-36

C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

ABONNEMENT A "PHYTOMA-DEFENSE DES CULTURES"

> Si, comme de nombreux abonnés, vous avez déjà renouvelé votre abonnement à Phytoma-Défense des cultures, cet avis ne vous concerne pas.

Le fait d'être abonné aux "Avertissements agricoles" vous a valu jusqu'à ce jour de recevoir gratuitement du Minsitère de l'Agriculture un certain nombre de documents phytosanitaires et, en particulier, le service des dix numéros annuels de la revue "Phytoma-Défense des cultures".

A partir du 1er janvier 1980, vous ne recevrez celle-ci qu'à la condition de souscre personnellement un abonnement.

En effet, la réglementation de la Commission paritaire des publications et agences de presse ne réserve les avantages fiscaux et les tarifs postaux réduits qu'aux publications dont le service n'est pas systématiquement assuré à des lecteurs qui n'ont pas "manifesté explicitement leur volonté de recevoir des publications ou de s'en voir maintenir le service".

En plein accord avec le Service de la Protection des Végétaux, l'Association Ruralia, responsable de cette revue, a toutefois décidé que tous les abonnés aux "Avertissements" bénéficieraient d'un tarif très réduit en 1980 s'il renouvelaient leur abonnement avant la fin de cette année.

Le prix normal de l'abonnement à Phytoma-Défense des cultures pour 1980 est fixé à 85 F. Si vous vous abonnez avant le 31 décembre 1979, un prix de faveur de 60 F vous sera encore consenti.

Nous pensons que vous êtes suffisamment attaché à cette revue pour ne pas vouloir vous en priver. Dans sa nouvelle présentation elle complète utilement la documentation fournie par votre station d'avertissements agricoles. Ses mises au point objectives sur tous les problèmes phytosanitaires, ses actualités, ses informations très variées, ses conseils constituent pour vous un indispensable outil de travail dans le domaine si complexe de la protection des cultures.

Dix minutes consacrées à la lecture d'un article sérieux vous permettront peut-être d'éviter d'importantes pertes de récoltes. Disposer à tout instant d'une bonne revue (désintéressée car l'Association Ruralia qui l'édite est une association à but non lucratif), c'est en quelque sorte contracter une assurance contre les ennemis et les maladies des cultures. Une assurance avantageuse.

Pour vous abonner, veuillez utiliser la carte-lettre que vous trouverez dans le numéro 313 - décembre 1979 de la revue Phytoma-Défense des cultures et qui devra être retournée avec le règlement demandé, à l'éditeur de Phytoma-Défense des cultures Editions Le Carrousel - 26 rue Danielle Casanova - 75002 PARIS.

En aucun cas, le Service de la Protection des Végétaux ne peut se charger de transmettre votre abonnement à cet éditeur.

ABONNEMENT 1980 AU BULLETIN TECHNIQUE

. Les tarifs d'abonnement au bulletin sont les suivants :

- une à neuf séries de bulletins .... 60 F par série
  (à une ou à plusieurs adresses)
- dix séries (ou plus) de bulletins .... 50 F par série
  (à une ou à plusieurs adresses)
- une série de bulletins de plusieurs stations .... 50 F par station

. Nous signalons à l'intention de nos abonnés Viticulteurs du Beaujolais qu'en 1980 sera édité un bulletin spécial "VIGNE-BEAUJOLAIS" si le nombre des demandes d'abonnements est suffisant. Ce bulletin traitera exclusivement des problèmes phytosanitaires de la vigne pour la région du Beaujolais et son prix sera de 40 F seulement.

Les abonnements groupés en nombre supérieur à 200 beneficieront d'un tarif de 30 F par abonnement.

. Les Versements seront effectués par chèque (postal de préférence) à l'ordre de M. le Régisseur des Recettes DDA du Rhône (CCP n° 9431.17 A centre Lyon) et envoyés à "Avertissements Agricoles" 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3, si possible avant le 31 décembre 1979.

ARBRES FRUITIERS

TRAITEMENTS D'AUTOMNE DES ARBRES FRUITIERS

La période de la chute des feuilles est très favorable à l'installation des maladies cryptogamiques ou bactériennes.

CHANCRE DU POMMIER

Après suppression des chancres et nettoyage ou désinfection des plaies chancreuses ou des plaies de taille, un traitement cuprique, à raison de 500 g de cuivre métal par hectolitre devra être réalisé.

MALADIE BACTERIENNE DU POIRIER

Dans les vergers atteints, une pulvérisation cuprique, à raison de 250 g de cuivre métal par hectolitre limite les dégats dus à cette maladie au printemps.

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Nous rappelons qu'on peut traiter le feuillage tombé au sol avec une solution de colorants nitrés (600 g/hl) ou une solution de Perlurée (12 kg/hl).

CHANCRE BACTERIEN DU CERISIER

Un traitement cuprique (500 g de cuivre métal par hectolitre) en automne peut limiter la pénétration des bactéries.

FEU BACTERIEN DU POIRIER

De nombreux vergers ont été prospectés cet été mais aucun foyer n'a été décelé dans la Circonscription. Toutefois, il faut maintenir la surveillance et alerter le service de la Protection des Végétaux en cas de soupçon.

GRANDES CULTURES

PYRALE DU MAIS

Dans les régions atteintes cet été par la pyrale (principalement plaine Est de Lyon Cotières Sud des Dombes, Val de Saône) il est conseillé de broyer finement les tiges avant de les enfouir afin d'éliminer le maximum de chenilles.

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"RHONE-ALPES"
R. GIREAU.

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes . Le Directeur gérant / P. JOURNET.
Inscription à la C.P.P.A.P. N° 477 AD.